



## Reçu un recommander avec accusé de reception

Par **haas**, le **21/04/2010** à **13:29**

Bonjour,  
Je viens de recevoir un recommander avec accusé de reception je travail dans le batiment depuis 40 ans je reçois ce matin un courrier de mon patron me disant que je n'avais pas poser asser de plaques de placo dans ma journée 18 plaques en 7h 30 de travail il me dit que dans les 15 jrs aucune amélioration de la qualité de mon travail il devra prendre les mesures qui s'impose que dois je faire ? merci pour l'attention apporter  
cordialement

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **00:43**

Bonsoir "haas"  
Il vaut mieux de toute façon répondre par la même voie (LRAR) à ce genre de lettre en donnant ton point de vue. Car "qui ne dit mot consent", adage juridique. et ton silence pourrait être exploité par l'avocat de l'employeur dans un éventuel futur contentieux.  
Bon courage et bonne chance.  
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)